



LA CARTE D'EGALITE DES CHANCES : UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET UN MECANISME PHARE D'INCLUSION DU HANDICAP AU SENEGAL

- Monsieur le Président,
- Distingués participants,

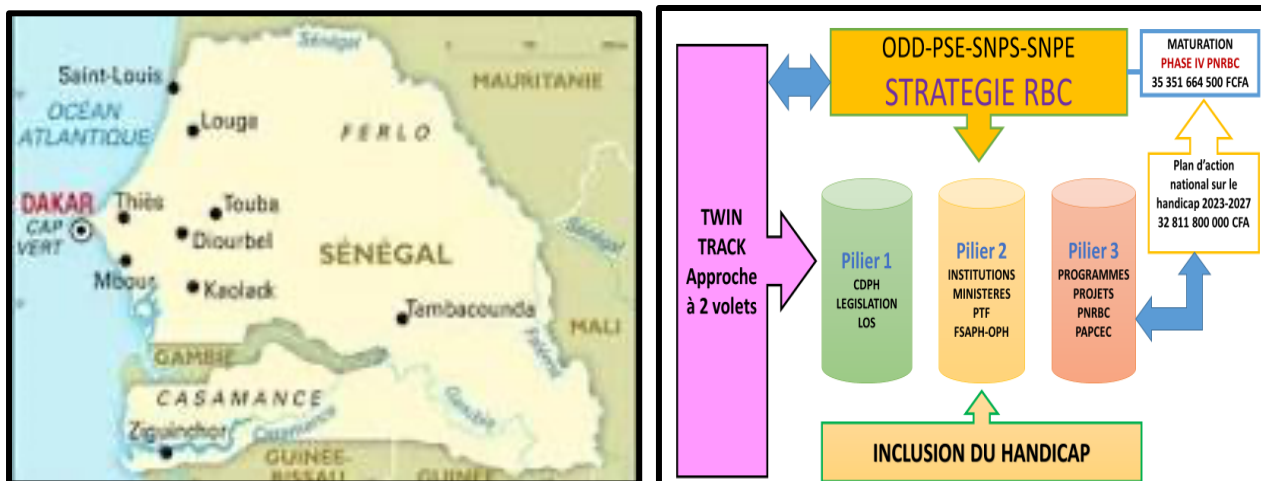
Je voudrais vous transmettre les salutations de la délégation sénégalaise.

Le thème de la communication que j'ai l'honneur de présenter s'intitule : « la carte d'égalité des chances : une innovation technologique et un mécanisme phare d'inclusion du handicap au Sénégal ».

Le plan de la communication comprend 4 points :

- le Contexte
- les Résultats du programme 2012-2023
- les Défis
- les Perspectives

I. CONTEXTE



Au Sénégal les personnes handicapées représentent 5,9% de la population totale soit en valeur absolue 1 110 274 habitants. Il convient aussi de souligner que le cadre stratégique et politique de gestion du handicap est adossé à des référentiels globaux tels que les ODD et la stratégie RBC préconisée par l'OMS et repose sur trois (03) piliers d'ordre législatif, institutionnel et programmatique. Pour illustration :

- le pilier n°01 (législation) : constitué par la CDPH, le Protocole de l'UA sur le handicap et la loi d'orientation sociale n°2010-15 relative au handicap,
- le pilier n°02 (institutions) : regroupe les Hautes institutions, les Ministères et la Fédération des personnes handicapées,
- le pilier n°03 (programmes) : porte sur les projets et programmes de gestion du handicap tels que le programme de la carte d'égalité des chances objet de ma présentation.

Pour rappel la carte d'égalité des chances est un filet social multisectoriel en construction et un mécanisme phare d'inclusion du handicap instituée par la loi nationale relative au handicap tantôt citée. Le processus de production de la carte est réglementé par un décret et son spécimen est fixé par un arrêté ministériel. La délivrance de la carte favorise l'accès des personnes handicapées à sept (07) services

sociaux de base relatifs à la santé, la réadaptation, l'éducation, la formation, les transports, l'emploi et les finances.

II. RESULTATS 2012-2023

2.1. LA CARTE : UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE

La carte d'égalité des chances est un concept dynamique, original et une innovation technologique qui se résume à travers les spécifications techniques du système d'information et de gestion qui se présentent comme suit :

- protection des données personnelles,
- Un concept du spécimen en format recto verso (voir spécimens),
- Carte fabriquée avec du matériau PVC,
- Une plateforme de gestion décentralisée et connectée à l'internet avec des codes d'accès des administrateurs,
- génération à l'échelle d'un certificat de handicap à titre provisoire qui a la même valeur juridique que la carte d'égalité des chances,
- Carte avec 2 fonctions : identification et statistique,
- génération de liste des bénéficiaires en formats Excel et PDF,
- système d'évaluation du handicap avec scoring paramétré dans la plateforme

2.1.SPECIMEN DE LA CARTE D'EGALITE DES CHANCES

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
DGAS DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

NOM
 DIOP
 PRÉNOMS
 DAME
 DATE DE NAISSANCE
 03-06-1949
 LIEU DE NAISSANCE
 THIES

THIES

1619197602086

AH
 100044
 THIES

COMMUNE DE FANDÈNE

CERTIFICATION DU HANDICAP

RECTO

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
MSAS MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

ÉGALITÉ DES CHANCES

SANTÉ
 TRANSPORT
 FORMATION
 FINANCES
 EDUCATION
 EMPLOI
 RÉADAPTATION

Cette carte est strictement personnelle
 Son utilisation par une autre personne que le titulaire entraînera le retrait immédiat de cette-ci, et exposera l'utilisateur à d'éventuelles poursuites.

VERSO

République du Sénégal
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

CERTIFICAT DE HANDICAP

Prénoms et Nom :XXXXX XXXXXX
 Date et Lieu nais. : XX/XX/XX A XXXXXXXX
 Région : XXXXX
 Département : XXXXX
 Commune : XXXXX
 Handicap : XX Score : XXX

est régulièrement inscrit(e) sous le numéro XXXXX

En foi de quoi ce présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

En application de l'article 49 de la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, le présent certifi cat est délivré provisoirement pour servir et valoir ce que de droit.

1619197602086

2.2. REALISATIONS

INDICATEURS	NOMBRE
Cartes produites	75 098
Accès des personnes handicapées aux Bourses de sécurité familiale	64311
Accès des personnes handicapées à la couverture maladie universelle	24728
Accès des personnes handicapées au Transport	633
Kits alimentaires et d'hygiène covid	54219
Accès des personnes handicapées à l'appareillage	8605
Appui scolaire	2524
Emploi et auto-emploi	889
Formation professionnelle	2427

III. DEFIS

- Mise en œuvre des mécanismes de la loi d'orientation sociale,
- Synergie et inclusion des Programmes gouvernementaux,
- Interopérabilité des systèmes d'information de la protection sociale,
- Mobilisation accrue des ressources financières,
- Partenariat et coopération dans le domaine du handicap,
- Accès universel aux ressources et services essentiels.

IV. PERSPECTIVES

PERSPECTIVES	STRATÉGIES DE GESTION
1. Mise en œuvre du Projet d'extension de la carte d'égalité des chances (CEC) 2022-2026	1. Financement intégral du projet mûr de la CEC
	2. Synergie et inclusion des programmes nationaux
2. Développement de la plateforme et du cadre institutionnel de gestion de la carte d'égalité des chances	3. Bureau national de la CEC,
	4. Création bureau régionaux, (équipements, RH, Logistique),
	5. version mobile interactif avec géolocalisation des bénéficiaires
3. Renforcement de la coopération technique et financière avec le Sénégal dans le domaine du handicap	6. Partenaires : Nations unies, Union africaine, BIT, FNUAP, Coopération italienne, etc...

Je vous remercie de votre aimable attention